

Paris, le 7 décembre 2023

Objet : Lettre ouverte au Président de la République sur l'accord UE-Mercosur

Monsieur le Président de la République,

La France va-t-elle laisser la Commission européenne conclure les négociations d'un accord de libre-échange avec le Mercosur – entamées il y a plus de 25 ans – avant la fin de cette année ?

Va-t-elle accepter, silencieusement, d'octroyer un accès privilégié et inconditionnel au marché européen à l'Argentine qui vient de porter au pouvoir un président ouvertement climato sceptique, en pleine COP28 ?

Va-t-elle, enfin, regarder la Commission européenne modifier la procédure d'adoption envisagée pour cet accord d'association afin d'accélérer son entrée en vigueur et ainsi, de priver les États membres de leur droit de vote et de veto ?

Pourtant, les chiffres sont là ! Indiscutables.

Les émissions supplémentaires attribuables à cet accord seraient comprises entre 4,8 et 6,8 millions de tonnes équivalent CO₂. Selon le scénario le plus pessimiste, la déforestation supplémentaire pourrait s'élever – pour la seule production de viande bovine - entre 700 000 et 3,6 millions d'hectares, aggravant la situation de l'Amazonie. En poursuivant ces négociations, l'Union européenne s'engagerait dans un processus irréversible dans les domaines environnemental et social.

C'est face à cette réalité, mais aussi pour protéger les agriculteurs français et européens de la concurrence déloyale des produits issus de l'agro-industrie exportatrice du Mercosur que l'Assemblée nationale a adopté une position claire contre la ratification de l'accord le 13 juin dernier.

Avec cette résolution, nous, députés, nous opposons notamment à une modification de la procédure de ratification de l'accord.

En effet, l'intention qui avait présidé à l'ouverture des négociations entre l'Union européenne et les pays du Mercosur était d'instaurer une coopération plus étroite sur les plans économiques et politiques.

Séparer les parties "commerce" de l'accord de leur cadre de coopération politique plus large serait en contradiction avec le mandat de négociation dont disposait la Commission européenne. Les analyses juridiques montrent qu'une telle séparation constituerait un écart par rapport à ce que le Conseil avait envisagé pour l'accord UE-Mercosur : les concessions en matière de commerce doivent être encadrées dans un accord politique plus large.

Les analyses juridiques montrent qu'une telle séparation constituerait un écart par rapport à ce que le Conseil avait envisagé pour l'accord UE-Mercosur : les concessions en matière de commerce doivent être encadrées dans un accord politique plus large.

Également, modifier le processus de vote à la dernière minute et proposer l'adoption du pilier commercial sans l'approbation des parlements nationaux et le consentement de tous les États membres de l'UE au sein du Conseil de l'UE reviendrait à contourner le contrôle démocratique et le débat public initialement prévus. En tant que parlementaires, nous voulons que notre droit à la parole soit protégé. Ce vote est un acte démocratique d'une importance cruciale qui protège les agriculteurs, les travailleurs, les consommateurs et tous les citoyens.

Enfin, l'accord commercial lui-même ne contient aucune référence aux droits humains. La clause qui permet de suspendre l'accord de commerce en cas de violations graves des droits humains est contenue dans la partie consacrée au dialogue politique, et non dans le pilier commercial. Par conséquent, séparer l'accord commercial de l'accord politique impliquerait l'entrée en vigueur de la libéralisation du commerce sans aucune condition relative aux droits humains. La politique commerciale de l'Union européenne ne devrait jamais porter atteinte aux droits humains et droits sociaux, ni à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux.

Le mandat de négociation donné à la Commission par le Conseil de l'Union européenne était clair : l'accord d'association UE-Mercosur dans son ensemble doit être approuvé à l'unanimité par ses États membres, par une majorité au Parlement européen ainsi que par tous les parlements concernés au niveau national.

C'est donc dans le parfait respect de ce mandat de négociation que nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de tenir votre engagement réaffirmé à de multiples reprises, tout en respectant la position claire exprimée par l'Assemblée nationale : bloquer fermement la ratification de cet accord.

Le défi de cette génération est celui du climat. Pour le relever tous ensemble, nous devons inventer le juste échange et réaffirmer les valeurs que sont la régulation et le commerce équitable.

Signataires :

Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle (Socialistes et apparentés) ;
Paul Molac, député du Morbihan (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) ;
François Ruffin, député de la Somme (La France Insoumise) ;
Marie Pochon, députée de la Drôme (Ecologiste) ;
Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime (Gauche démocrate et républicaine) ;
Pascal Lecamp, député de la Vienne (Démocrate – Modem et Indépendants) ;
Frédéric Descrozaille, député de Val-de-Marne (Renaissance).